

## ANNEXE n°2

### A LA DELIBERATION 2002 DAUC 83-1° Séance des 24 et 25 juin 2002

**MODALITES DE LA CONCERTATION** préalable à l'aménagement du secteur Paris Nord-Est (Paris 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements).

Cette concertation porte, d'une part sur le projet d'aménagement global et d'autre part sur les projets d'aménagement qui pourraient être réalisés à plus court terme sur des périmètres opérationnels plus restreints.

Les programmes répondant aux objectifs fixés, qui peuvent être réalisés dans le cadre du PLU actuel, seront également pris en compte dans cette concertation.

#### **La concertation comprendra :**

- Des expositions où seront présentés les documents qui seront établis aux principales étapes du processus. Ces expositions seront par nature évolutives en fonction de l'avancement des études et des projets.  
Les lieux et les dates de ces expositions seront annoncées par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux et par un affichage sur le site de l'opération projetée et de ses abords, ainsi que dans les mairies du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> arrondissements.
- Des permanences sur ces lieux d'exposition, tenues par des techniciens menant les études, qui permettront un échange avec les visiteurs ;
- Deux réunions publiques de concertation annoncées par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux et par un affichage sur le site de l'opération projetée et de ses abords, ainsi que dans les mairies du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> arrondissements.  
Ces réunions, présidées par le Maire de Paris, ou le représentant qu'il aura désigné à cet effet, et les Maires du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> arrondissements, associeront l'ensemble des partenaires concernés, notamment les riverains intéressés, les associations locales et parisiennes ayant un intérêt à agir sur le périmètre, les élus du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> arrondissements, ainsi que les communes riveraines de Saint-Denis, d'Aubervilliers et de Pantin, le Conseil général de la Seine Saint Denis, le Conseil Régional d'Ile-de-France, Plaine commune, Plaine développement, l'établissement public de la Plaine de France, les services de l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) et Réseau Ferré de France (RFF), la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et les Entrepôts et Magasins Généraux de Paris (E.M.G.P).  
Si elles apparaissent nécessaires, des réunions supplémentaires ainsi que des réunions ponctuelles traitant d'aspects particuliers du projet, associant les acteurs directement concernés, pourront être organisées.